

Bulletin trimestriel d'Informations Municipales

Octobre & Novembre & Décembre 2011 & n° 50



SOMMAIRE

- Conseils municipaux des 14 septembre, 19 octobre et 16 novembre
- Informations diverses
- Un peu d'histoire
- Manifestations



*Monsieur le Maire et l'équipe municipale
vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année*

CONSEIL DU 14 SEPTEMBRE 2011

➤ DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil prend acte des décisions présentées par Monsieur le Maire :

➔ **Marché de travaux « Aménagements locaux à l'école publique »** : attribution du marché à l'entreprise Jean-Claude BLANCO à Saint-Juéry pour repeindre les locaux de l'école publique pour un montant de 7 047,89 € HT, soit 7 435,52 € TTC.

➔ **Marché de travaux « Réhabilitation des ouvrants de l'école et de la cantine »** : attribution du marché à

l'entreprise SARL MAUREL diffusion à Albi pour le remplacement des menuiseries des locaux scolaires et périscolaires pour un montant de 28 000 € HT, soit 33 488 € TTC.

➔ **Signature d'une convention de mise à disposition de personnel** avec l'Agence d'Intérim Randstad, pour un emploi d'agent communal à l'école afin d'assurer le ménage des locaux de la Mairie et l'aide à la garderie et à la cantine scolaire, du 27 juin 2011 au 1^{er} juillet 2011

➔ **Marché de travaux « Mise aux normes des équipements sportifs »** : attribution du marché à l'entreprise SARL Jean-Paul MARTY à Calmont pour :

☞ d'une part pour la modification du tracé du terrain de basket de la salle de sports selon les normes en vigueur, pour un montant de 4 415 €HT, soit 5 280,34 €TTC,

☞ d'autre part pour le tracé sur l'aire de jeu de la salle de sports de 4 terrains de badminton pour un montant de 1 280 €HT, soit 1 530,88 €TTC.

➔ **Équipement et installation d'une climatisation réversible au local épicerie-bar du village.**

Le marché de l'équipement et de l'installation d'une climatisation réversible au local de l'épicerie-bar du village est attribué à l'entreprise SARL ACF CHAPPERT pour un montant de 3 428,09 € HT, soit 4 100,00 €TTC.

➔ **Attribution du marché d'équipement à la Mairie d'un photocopieur** avec un contrat de maintenance à la Société ALKIA (Terssac) pour un montant de 4 000 € HT, soit 4 784 €TTC (plus 30 € pour la mise en service).

➔ SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Les associations suivantes ayant fourni les documents justificatifs requis, le Conseil décide de leur attribuer la subvention prévue :

Association Sportive de Danses Cunacoises (A.S.D.C.)	214 €
Association Basket Club Cunac Lescure (B.C.C.L.)	214 €
Association Cunac Gym	250 €
Association Union Sportive Cunacoise (U.S.C. Section Danse)	300 €

➔ EXTENSION MAIRIE ET SALLE DE SPECTACLES

Monsieur le Maire présente le bilan du marché de travaux communiqué par Monsieur Jean CLUZEL, architecte, Maître d'œuvre.

Lots	Entreprises	Estimations €TTC	Offres de base €TTC	Offres retenues et/ou négociées €TTC
N°1 Gros Œuvre	CLC Constructions	36 119,00	51 560,10	48 466,49
N°2 Couverture métallique-Etanchéité- Zinguerie	SARL SEVESTRE Stéphane	4 186,00	5 768,46	5 200,36
N°3 Menuiserie extérieure alu	SARL Miroiterie des anciens Ets MALZAC	5 860,00	6 864,06	6 799,91
N°4 Menuiserie intérieure	Alain GRAS	6 100,00	7 304,06	6 395,07
N°5 Plâtrerie-Isolation-Plafond	SARL PMA	11 242,00	12 229,12	12 229,12
N°6 Serrurerie	CCTM	4 186,00	4 879,28	4 879,68
N°7 Plomberie-Sanitaire-VMC	SUD EQUIPEMENT	7 774,00	7 031,07	7 031,07
N°8 Electricité-sécurité-chauffage	SUD EQUIPEMENT	6 100,00	6 516,67	6 516,67
N°9 Revêtement de mur - peinture	SARL LACOMBE	3 349,00	3 017,55	3 017,55
TOTAUX		84 916,00	105 170,37	100 535,92

Les travaux débiteront mi-octobre ; la fin du chantier s'effectuerait fin février.

➔ DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN SECURITE DE LA STATUE SAINT-JACQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a établi un dossier pour la Direction Régionale des Affaires Culturelles et pour Madame DESACHY, Conservatrice des Antiquités et Objets d'Arts du Tarn, concernant la mise en sécurité de la statue Saint-Jacques de l'église de Cunac.

Il va maintenant solliciter des subventions auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées et du Conseil général du Tarn.

➔ POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

156 élèves ont effectué leur rentrée scolaire dont 4 « Toute Petite Section ».

Monsieur le Maire donne lecture de la note de Monsieur

l'Inspecteur d'Académie qui précise que, lorsqu'un enseignant demande une autorisation d'absence ou transmet un avis d'arrêt de travail, il y a un délai de carence de 48 heures pour procéder à son remplacement. Les autres enseignants se répartissent les élèves dans leur classe.

➔ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Réforme de la fiscalité de l'urbanisme** : une information à la population sera donnée dans le prochain bulletin trimestriel pour l'informer de cette réforme qui verra se substituer à la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.), la Taxe d'Aménagement (T.A.) et qui verra aussi la suppression de certaines participations d'urbanisme.

➔ Zone de Lavergne :

Monsieur le Maire fait le point sur l'affaire JALBY. Il a signé l'arrêté de refus du Permis de Construire,

initialement prévu pour l'installation d'un broyeur de verre et de ses équipements périphériques, au motif de la suppression de 15 places de parking. Le 08 août, Monsieur le Maire a signé un arrêté d'interruption de travaux pour transmission à Madame la Préfète et au Procureur de la République. Monsieur JALBY a déposé un nouveau Permis de Construire, dont le projet consiste à transformer son idée initiale en un parking de 15 places, en partie couvertes. Cette solution, certainement provisoire, dans l'attente de trouver une solution extérieure pour le parking, lui permet d'éviter de détruire les murs déjà construits. Par la suite, on peut penser qu'il reprendra son projet de broyeur.

La Direction Départementale des Territoires du Tarn propose la signature de ce permis de construire.

➔ **Secteur Pech-Redon :**

Suite aux diverses interventions d'un riverain concernant la dangerosité du carrefour RD 999 et CD 69, Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Conseiller général du Tarn, a adressé un message à Monsieur le Maire pour préciser que le panneau qui réduisait la visibilité a bien été déplacé et qu'une réflexion est en cours pour une mise en place d'un sens unique sur cette voie, de plus en plus pratiquée, du fait des difficultés à emprunter le carrefour RD69 / RD999.

➔ **Chemin de Saint-Eloi**

Des riverains du Chemin St-Eloi ont fait part de leur inquiétude devant le nombre croissant de véhicules empruntant ce chemin, ainsi que la vitesse excessive de certains au niveau des zones habitées, où de nombreux enfants peuvent circuler à pied ou à vélo. Ils ont exprimé le souhait que soit envisagée la mise en place de moyens pour faire ralentir les véhicules.

Monsieur le Maire propose qu'il soit pris conseil auprès du service voirie de la Communauté d'Agglomération, pour trouver une solution règlementaire qui répondrait à l'amélioration de la sécurité dans ce quartier.

➔ **Carte pastel à destination de tous les usagers des transports urbains et scolaires.**

Pour les scolaires, cette carte électronique personnalisée est prévue pour 375 voyages et coûte 75 €uros. Elle est utilisable en temps scolaire, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Si elle est épuisée avant la fin de l'année scolaire, elle peut être rechargée. A ce jour, 56 enfants sont inscrits aux transports scolaires : 27 sur St-Juéry, 23 sur Albi et 6 autres.

➔ **Aménagement d'un champ de bosses :**

La municipalité a rencontré quatre jeunes Cunacois qui ont exprimé une demande de création d'un champ de bosses pour vélo BMX sur la commune.

Un terrain municipal situé sur le haut de la Canaque, côté droit, avant le petit bois, permettrait d'aménager une piste pour pratiquer le BMX.

Les jeunes sont satisfaits de cette solution. Par ailleurs, ils ont été sensibilisés au port des équipements obligatoires pour ce sport, ainsi qu'au respect du voisinage, du lieu et de son environnement.

Le coût d'aménagement de ce terrain va être étudié et des devis établis. Un arrêté municipal fixera les règles d'utilisation de ce champ de bosses. Les jeunes demandeurs ainsi que les riverains seront associés à la rédaction des règles d'utilisation de ce terrain municipal.

Le Conseil décide de poursuivre la démarche dans ce sens.

➔ **DÉCISIONS DU MAIRE**

Le Conseil approuve les 5 décisions présentées par Monsieur le Maire :

➔ **signature des marchés pour les travaux d'extension de la Mairie et Salle de Spectacles**, tranche ferme uniquement compte tenu des dépassements des devis par rapport aux estimations faites, pour un montant global de 84 000 €

➔ **signature d'une convention de mise à disposition de personnel intérimaire** avec l'agence Randstad, du 22 au 23 septembre 2011 (remplacement suite à une absence) pour ménage et aide à la cantine-garderie.

➔ signature d'un marché de travaux avec l'entreprise Colas Sud-Ouest pour **l'aménagement d'une plateforme de service, Passage du Rivatou**, pour un montant de 1 648 €HT.

➔ **commande d'équipement mobilier pour l'École** (corbeilles poubelles et table de pique-nique) pour un montant de 1 062,01 €HT.

➔ **signature d'une convention de mise à disposition de personnel intérimaire** avec l'agence Randstad, du 13 au 14 octobre 2011 (remplacement suite à une absence) pour ménage et aide à la cantine-garderie.

➔ **TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « RÉSEAU D'ASSISTANTES MATERNELLES » (RAM)**

Par délibération du Conseil communautaire de la C2A en date du 27 septembre 2011, la C2A a adopté la compétence facultative RAM sur son territoire.

Appelé à se prononcer à son tour, le Conseil approuve cette prise de compétence.

➔ **CONVENTION AVEC LA CRÈCHE « Pirouette Galipette » de Cambon**

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention annuelle avec la crèche « Pirouette Galipette » de Cambon, gérée par l'association Familles Rurales, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Cette convention prévoit la réservation aux familles de Cunac de 3 000 heures annuelles de garde. Celles-ci seront facturées à 2,50 €/h à la commune, soit une subvention de fonctionnement de 7 500 € à verser par la commune

Ainsi, les familles cunacoises n'auront plus à payer de supplément « hors commune » et seront prioritaires pour l'attribution de places. En 2010, huit familles étaient concernées pour 2 800 heures de garde.

Le Conseil approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

➔ **CONVENTION DE DETTE RÉCUPÉRABLE ENTRE LA C2A ET LA COMMUNE**

Cette convention concerne le transfert d'emprunts relatifs à la voirie à la date de transfert de cette compétence à la C2A (1^{er} janvier 2010).

Il restait alors une annuité de 2 358,39 € que notre commune doit rembourser à la C2A.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer avec la C2A cette convention de remboursement.

➤ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les associations suivantes ayant fourni les documents justificatifs requis, le Conseil décide de leur attribuer la subvention prévue :

➔ **Foyer Laïque d'Éducation Permanente** : 504 €

➔ **Cambon Cunac Olympe XV** : 250 €

Il est également attribué une subvention de 2 300 € à la coopérative scolaire.

➤ DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

Du fait d'un changement de logiciel informatique, la Trésorerie a fait part d'un certain nombre d'erreurs d'imputation budgétaire, devenues bloquantes, constatées à l'état de l'actif dont certaines datant de plus de 10 ans. Monsieur le Maire énumère les programmes concernés, au nombre de 5, pour lesquels il convient de passer une écriture comptable en annulation et son équivalent en émission sur un autre compte.

Le Conseil donne son accord pour l'établissement des mandats et titres correspondants.

➤ RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010 DE LA C2A

Monsieur le maire informe les conseillers que ce rapport, adopté en séance du conseil de communauté du 5 juillet 2011, est à leur disposition pour consultation.

Il rappelle les faits marquants de 2010 :

➔ **transferts de compétences assainissement, voirie, propreté, médiathèques,**

➔ **budget global de 101 millions d'euros,**

➔ **transfert de 200 agents communaux à la C2A au 1^{er} juillet 2010,**

➔ **mise en service de la nouvelle station d'épuration, à la Madeleine,**

➔ **mise en service du quai de transfert de déchets à Ranteil,**

➔ **poursuite des travaux de doublement de la rocade d'Albi.**

➤ COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION DE GAZ NATUREL

Notre commune a concédé le réseau de gaz naturel à GrDF. 35 usagers utilisent le gaz naturel sur la commune.

Les conseillers prennent acte du fait que ce compte-rendu est à leur disposition à la mairie.

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Nuisances sonores Rue de la Plaine** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu le 19 octobre une délégation de riverains du quartier de Pech Redon se plaignant de nuisances sonores.

➔ **Ordures ménagères Chemin du Rivatou** : la municipalité a été confrontée à un problème, créé par le service des ordures ménagères de la C2A, qui a arrêté la collecte individuelle et mis en place des conteneurs collectifs (formellement proscrits sur le territoire communal). Le Conseil déplore cet état de fait qui l'a obligé, en urgence, à prendre des mesures illégales.

➔ **Document sur le projet des futurs ronds-points au niveau de « GÉANT » (Albi)** : à disposition des conseillers municipaux à la mairie.

➔ **Projets de voirie pour 2012** : fin des travaux amorcés en 2011 Route de Saint-Juéry et Route d'Albi ; projet de sécurisation piétonne (et vélos) Grand' Rue ; étude d'aménagement entrée de village jusqu'à la Route des Avalats par le Bureau d'Études Génie Urbain de la C2A.

➔ **Éclairage public** : remplacement d'équipements défectueux.

➔ **Cantine scolaire** : un contrôle sanitaire a été effectué le 11 octobre par la DDCSPP. 33 points ont été contrôlés sans révéler de problème particulier.

➔ **Conseil d'École** : Alain GRIMAL fait un compte-rendu du Conseil d'école du 18 octobre au cours duquel a été notamment évoquée la question de la sécurité des élèves à la sortie des classes.

CONSEIL DU 16 NOVEMBRE 2011

➤ DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil approuve les 3 décisions présentées par Monsieur le Maire :

➔ **signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre du projet d'extension de la Mairie-Salle de Spectacles**. La tranche conditionnelle ayant été abandonnée, le montant de l'acte d'engagement passe à 13 766,33 €HT (soit - 2233,67 €HT)

➔ **signature d'une convention de mise à disposition de personnel intérimaire avec l'agence Randstad**, du 15 au 21 octobre 2011, pour 18 heures (remplacement suite à une absence) pour ménage et aide à la cantine-garderie.

➔ **révision à effet du 1^{er} janvier 2012 des loyers des 3 logements sociaux**, conformément à l'indexation calculée par l'ADIL :

👉 **Logement 24 Place du Mail** : 416,35 €/ mois (au lieu de 406,95 €),

👉 **Logement, 6 Place de l'Église** : 463,20 €/ mois (au lieu de 452,73 €),

👉 **Logement 28 Place du Mail** : 400,90 €/ mois (au lieu de 391,84 €).

➤ TAXE D'AMÉNAGEMENT

Suite à la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, la taxe d'aménagement (TA) entrera en vigueur à effet au 1^{er} mars 2012. Elle se substituera à 4 taxes existantes (dont la Taxe Locale d'Équipement) et à 7 participations. Comportant une part communale et une part départementale, elle s'appliquera pour toute construction close et couverte

nécessitant un permis de construire ou une autorisation d'urbanisme.

Le montant de la TA, payable en 2 échéances s'il excède 1500 € sera égal à :

Taux X surface de construction X valeur forfaitaire/m²
(1)

Divers abattements et exonérations seront possibles.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte :

→ **une exonération totale** pour les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'État,

→ **un taux communal de 5%** (révisable annuellement).

(1) Cette valeur est fixée par les Pouvoirs Publics et est à ce jour de 660 €

➤ CRÉATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C2A)

La création de cette commission a été décidée en bureau communautaire du 28 juin 2011. Elle comptera 11 membres : 1 président et 10 commissaires titulaires (10 suppléants sont aussi à désigner).

Notre commune doit proposer 2 représentants en vue de la mise en place de cette commission.

Le Conseil Municipal propose les personnes suivantes :

→ Madame Nicole CABASSOT,

→ Madame Françoise CAYRE.

➤ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les associations suivantes ayant fourni les documents justificatifs requis, le Conseil Municipal décide de leur attribuer la subvention prévue :

→ Société de Chasse Cunac-Cambon 107 €

→ Dyane Cunacoise 107 €

→ US Cunac Foot 214 €

→ Association des Parents d'Élèves 214 €

➤ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Le Conseil valide le remboursement à la Coopérative scolaire de Cunac des frais engagés pour la participation de 4 classes aux séances « Cinécole », pour un montant de 254,10 €

➤ RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010 DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DU TARN (SDET)

Monsieur le maire informe les conseillers que ce rapport est à leur disposition pour consultation.

Le Conseil prend acte de cette mise à disposition.

➤ FONDS DE CONCOURS C2A 2011

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter auprès de la C2A l'octroi d'un fonds de concours pour participation à des dépenses relatives au fonctionnement et à l'équipement des bâtiments communaux. La somme à laquelle notre commune peut prétendre s'élève à 9 849 €

correspondant à 50 % du total des dépenses justifiées (frais d'électricité et de combustibles).

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ Travaux :

☞ Les travaux d'extension de la Mairie-Salle de Spectacles ont débuté ce jour, 16 novembre.

☞ La réparation provisoire des lavabos de l'École a été faite.

➔ **PLU** : Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception du mémoire en réplique de l'État, en réponse au mémoire en défense produit par la commune.

➔ **Nuisances ZA de Lavergne** : momentanément réglée, l'affaire suit son cours.

➔ **Sécurisation de la circulation routière Chemin de Pech-Redon** : une solution est à étudier avec le Conseil général.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE (filles et garçons) : recensement obligatoire à 16 ans

Les jeunes gens et jeunes filles nés en :

➔ **Octobre, novembre, décembre 1995**, doivent venir se faire recenser à la Mairie, avant le 30 décembre 2011.

➔ **Janvier février, mars 1996**, doivent venir se faire recenser à la Mairie, avant le 30 mars 2012.

Chaque personne devra venir munie de son livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Il est à noter que l'Attestation de Recensement et le Certificat de Participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense sont nécessaires pour se présenter à tout concours, examen, permis de conduire, soumis au contrôle de l'autorité publique.

➤ HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Pendant les vacances scolaires de Noël, le Secrétariat sera ouvert : du **lundi 19 décembre au vendredi 23 décembre 2011** inclus, uniquement l'après-midi : de 13 h 30 à 17 h 30.

Ouverture exceptionnelle du secrétariat de Mairie : le **samedi 31 décembre 2011 de 10 h à 12 heures** pour l'inscription sur les listes électorales.



↳ INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En vue des prochaines élections en 2012 (présidentielles les 22 avril et 6 mai ; législatives les 10 et 17 juin), les nouvelles inscriptions sur les listes électorales seront prises jusqu'au 31 décembre 2011 de 10 heures à 12 heures..



Si vous devez vous inscrire, ou si vous souhaitez modifier votre inscription, prenez d'ores et déjà contact avec le secrétariat de Mairie. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

↳ RENTRÉE SCOLAIRE 2012-2013

En vue de l'inscription éventuelle de leur(s) enfant(s) à l'école de Cunac à la prochaine rentrée scolaire 2012/2013, les parents doivent s'adresser dès à présent au secrétariat de Mairie pour remplir une fiche de préinscription. ☎ 05 63 55 13 93

↳ COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

La cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 s'est déroulée à Cunac le dimanche 13 novembre en présence de



nombreux officiels et notamment, la section FNACA de Saint-Juéry et son président M. MOTIKA, le Conseiller général Jean-Paul RAYNAUD, la brigade motorisée de Saint-Juéry, Mme Éliane CARLES, déléguée défense de Saint-Juéry. L'assemblée était nombreuse avec en particulier des porte-drapeaux de Saint-Juéry et de Cunac.

Après le dépôt de gerbe au monument aux morts, Monsieur le Maire a lu le message officiel du 11 novembre.

Enfin, pour clôturer la manifestation, la population cunacoise a été cordialement invitée à un apéritif d'honneur.

↳ CÉRÉMONIE DES VŒUX



Selon la tradition, Monsieur le Maire et le Conseil municipal présenteront leurs vœux à tous les habitants : le dimanche 8 janvier à 11 h 30 à la Salle de spectacles.

↳ NOUVEAUX HABITANTS DE CUNAC

Vous êtes cordialement les bienvenus à Cunac. C'est pourquoi la municipalité vous invite tout spécialement à assister à l'habituelle cérémonie des vœux, le dimanche 8 janvier à 11h 30 à la Salle de spectacles.



Ce moment de l'année est l'occasion d'échanges et de rencontres avec vos élus, voisins et autres Cunacois. Il permet de savoir ce qui a été réalisé à Cunac l'année précédente, ainsi que les projets et événements pour la nouvelle année. N'hésitez pas à venir partager ce rituel moment de convivialité, ouvert à tous et participant à la qualité de vie de notre village.

↳ 4^{ÈMES} JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE À CUNAC

« *Le voyage du patrimoine* » : tel était le thème, pour leur 28^{ème} édition, des Journées européennes du patrimoine, organisées par le Ministère de la Culture et de la Communication.

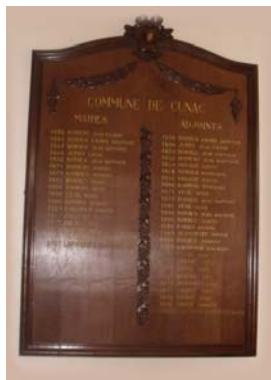
Pour leur 4^{ème} édition à Cunac, l'église Saint-Jacques a reçu une bonne centaine de visiteurs, à la satisfaction des organisateurs. Rafraîchie par de récents travaux de peinture, l'église néo-gothique (1878) a fait bonne impression par sa clarté, sa luminosité et sa propreté. De plus, l'exposition d'ornements liturgiques anciens a révélé la richesse de tissus artistiquement brodés ou peints et aux coloris harmonieux, témoins de savoir-faire propres à une autre époque. Autre pôle d'intérêt pour les visiteurs : l'intime petit baptistère, à gauche en entrant, orné des remarquables fresques de Nicolas GRESCHNY (1912-1986). Célèbre fresquiste, peintre d'icônes d'inspiration byzantine et initiateur d'art, celui-ci a peint une centaine d'églises en France, dont une grande partie dans le Tarn. De son Estonie natale et après de multiples pérégrinations, il est arrivé dans le Tarn puis s'est fixé, en 1948, dans la commune de Marsal, au hameau de la Maurinié, qu'il a métamorphosé et fait revivre.



Dernier atout de ces deux journées : la randonnée guidée et clairement commentée, au coeur du patrimoine cunacois, avec son antique vignoble, ses maisons d'argile et croix de chemin, qui participent à la beauté de nos paysages.

1932 : CENTENAIRE DE LA COMMUNE DE CUNAC¹

Tableau du maire et des adjoints



Extrait de la délibération du conseil municipal du 6 août 1932 : Vote de fonds pour tableau

A l'occasion des fêtes du Centenaire de la commune de Cunac qui doivent avoir lieu le 16 octobre 1932, et sur la demande de Mr. RIEUNAUD, adjoint, M. le Maire présente au Conseil plusieurs devis ayant pour but l'établissement d'un tableau portant l'inscription des maires et adjoints de la commune depuis sa création (1832).

Après avoir pris connaissance de ces divers devis estimant que M. JUÉRY Jean sculpteur à Albi offre le prix le plus avantageux, soit huit cent cinquante francs (850), le Conseil à l'unanimité des membres présents, vote la somme énoncée ci-dessus et demande qu'elle soit prélevée sur les fonds libres de la commune (exercice 1932).

Célébration du centenaire de la création de la commune de Cunac

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal : 16 octobre 1932

Le seize octobre mil neuf cent trente deux, a été célébré, à Cunac, le centenaire de la création de la commune, sous la présidence de M. Raymond FOURCADE, Préfet du Tarn.

Étaient présents : Mrs. Édouard ANDRIEU, sénateur du Tarn, docteur CAHUZAC, représentant le député CAMBOULIVES, M. ROSSIGNIOL, président du Conseil général du Tarn, M. VIGUIER, conseiller d'arrondissement, RIEUNAUD, ancien conseiller général, Henri BARRAU, BORJES Albert, anciens maires de Cunac, les maires des communes du canton.

Le Conseil municipal en entier assistait à cette cérémonie.

Sur proposition du Maire, il a été décidé que la présente mention serait insérée au registre des délibérations du Conseil municipal.

Pour célébrer le souvenir de cette fête, un tableau commémoratif indiquant les noms des maires et adjoints de la commune depuis sa fondation a été apposé dans la salle des délibérations.

(Suivent les signatures des notabilités présentes).

¹ La commune de Cunac a été créée aux dépens de Saint-Juéry par ordonnance du 28 octobre 1832.



MANIFESTATIONS : janvier à mars 2012

Date et heure	Description	Lieu	Organisateur
Samedi 31 décembre à 20h30	Réveillon	Salle de spectacles	Comité d'Animation de Cunac
Samedi 7 et 21 janvier, 4 et 18 février, 3 et 31 mars à 20h30	Concours de belote	Salle de spectacles	Comité d'Animation de Cunac
Dimanche 8 janvier à 11h30	Cérémonie des voeux	Salle de spectacles	Le Maire et le Conseil municipal
Samedi 14 janvier et 17 mars	Bal	Salle de spectacles	ASDC
Samedi 11 février à 20h30	Loto	Salle de spectacles	ADMR
Dimanche 12 février à 14 h	Loto	Salle de spectacles	ARPA
Samedi 10 mars à 20h30	Bodega	Salle de spectacles	Comité d'Animation de Cunac
Dimanche 18 mars	Repas	Salle de spectacles	ARPA
Samedi 24 mars à 20h	Repas	Salle de spectacles	Basket Club Cunac Lescure
Dimanche 25 mars	Cérémonie du 19 mars 1962	Église à 10h45 Monuments aux morts à 11h30	Municipalité et FNACA

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX EN 2012 (séance à 20 H 30)

Mercredi 25 janvier
Mercredi 22 février
Mercredi 28 mars



PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE LA COMMUNE DE CUNAC • 10 Grand'Rue - Tél. 05 63 55 13 93. **Courriel** : mairie.cunac@cunac.fr

Directeur de la publication : Jean-Claude de LAPANOUSE • **Rédaction, photos et mise en page**: Commission Communication – Décembre 2011

Impression : Atelier protégé Rebond - 1 chemin de Mayric - Albi • **Tirage** : 680 exemplaires